

La commission des usagers

Cette commission est composée de :

- **Mme BU Marie-Louise**,
représentante des usagers titulaire
(UNAPEI Pays de la Loire),
- **M. GODET Jean-Marie**,
représentant des usagers titulaire (UDAF 49)
- **M. FOUQUET Joël**,
représentant des usagers suppléant
(France Alzheimer et Maladies apparentées)
- **M. BREVET Jacques**,
représentant des usagers suppléant
(Génération Mouvement)
- Le directeur général du CH Erdre et Loire,
Président de la CDU,
- Le président de la Commission Médicale
d'Établissement, médiateur médical suppléant
- Un cadre de santé, médiateur non-médical titulaire
- Un représentant du Conseil de Surveillance
- Un représentant de la Commission Médicale
d'Établissement, médiateur médical titulaire,
- Deux représentants du Comité Social
d'Établissement
- Un représentant de la CSIRMT



Contact

160, rue du Verger
44150 ANCENIS-ST-GÉRÉON

Standard : 02 40 09 44 00

www.ch-erdreloire.fr

Tel : 02 40 09 44 00—Fax : 02 40 09 46 15
representantsdesusagers@ch-erdreloire.fr



Centre Hospitalier
ERDRE ET LOIRE

Les représentants des usagers



*Ils sont les porteurs de la parole
des patients de l'hôpital et de
leurs proches.*

Qu'est ce qu'un usager ?

L'utilisateur est celui qui a un droit réel d'usage et qui utilise un service, en l'occurrence le Centre Hospitalier Erdre et Loire.



Plus précisément, il s'agit :

- Des malades porteurs d'une pathologie et ayant un rapport régulier avec l'établissement
- Des patients venant de manière plus ponctuelle, pour une consultation, une hospitalisation, ou aux urgences.
- Des femmes enceintes, du deuxième parent,
- Des proches des patients, famille ou amis qui viennent en visite

La commission des usagers

Les représentants des usagers sont **bénévoles dans une association de santé agréée et sont nommés par l'ARS.**

Ils font partie de la Commission des Usagers. Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades, ainsi que de l'accueil de leurs proches.

Il existe également une commission des usagers au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire de Loire-Atlantique (GHT44), à laquelle siègent deux représentants des usagers du CH Erdre et Loire.

Les missions du représentant des usagers



- Porter votre parole et parler en votre nom
- Veiller au respect et à la promotion des droits des usagers au sein du Centre Hospitalier Erdre et Loire. Nous nous assurons que vous pouvez accéder aux informations dont vous avez besoin (notamment dans le livret d'accueil)
- Contribuer à l'amélioration de la qualité et à la sécurité des soins

Les droits du représentant des usagers



- Droit à la formation pour être efficace dans notre mandat
- Droit au congé de représentation qui permet de justifier d'une absence auprès d'un employeur lors d'une participation aux instances
- Droit au défraiement (prise en charge des frais de déplacement dans le cadre de l'exercice de notre mandat)

L'éthique du représentant des usagers

- Devoir de discrétion
- Devoir de respect de la vie privée des patients et de leur intimité
- Respect du secret professionnel